

## Compte rendu de séance Séance du 4 Mai 2021

L' an 2021 et le 4 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette, Maire.

**Présents :** Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELUGE Paul à Mme FERNANDES Violette

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 27/04/2021

**Date d'affichage** : 27/04/2021

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture le : 11/05/2021 et publication ou notification du : 18/05/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Guy LACOUDRE

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé par les membres du conseil municipal.  
Alain PLANCHON souhaite que dorénavant soit mentionné dans cet ordre, prénom et nom sans la distinction Monsieur ou Madame.

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

ATTRIBUTION DU LOGEMENT 5 RUE DE LA MAIRIE ET MONTANT DU LOYER	- 2021_0012
RIFSEEP	- 2021_0013
Adhésion C.A.U.E	- 2021_0014
CONVENTION AVEC LA SPA DU CHER	- 2021_0015
ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE	- 2021_0016
SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2021	- 2021_0017
VALIDATION DEVIS D'ELAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX	- 2021_0018
VALIDATION DEVIS POUR RECHERCHE ET ANALYSE DE POLYCHROMIE SUR LE MUR NORD DE L'ÉGLISE	- 2021_0019
VALIDATION DEVIS REMISE EN ÉTAT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE	- 2021_0020
VALIDATION DEVIS NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX	- 2021_0021

### **ATTRIBUTION DU LOGEMENT 5 RUE DE LA MAIRIE ET MONTANT DU LOYER** **réf : 2021\_0012**

Attribution du logement sis 5 rue de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le montant du loyer mensuel sera de 350 € + 50 € de charges locatives (entretien de la chaudière et de la fosse septique). Une caution d'un mois de loyer sera demandée à l'entrée en jouissance du bien.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **RIFSEEP**

**réf : 2021\_0013**

A compter du 01/05/2021, nouveaux plafonds IFSE et CIA des agents communaux.

Les objectifs de la mise en place du RIFSSEP sont nombreux et peuvent être les suivants: prendre en compte la place dans l'organigramme, reconnaître les spécificités de certains postes, susciter l'engagement des collaborateurs, renforcer l'attractivité en recrutement, diminuer l'absentéisme, fidéliser les agents, améliorer la rémunération, garantir un pouvoir d'achat, moduler la rémunération, garantir les montant alloués antérieurement, harmoniser avant une éventuelle mutualisation ....

#### **1- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Adjoint administratif : Plafond minimum à 2.000 € et plafond maximum à 11.340 €

Adjoint technique : Plafond minimum à 1.050 € et plafond maximum à 10.800€

#### **2 - Complément Indemnitaires Annuel (CIA)**

Adjoint administratif : Plafond minimum à 50 € et plafond maximum à 120 €

Adjoint technique : Plafond minimum à 50 € et plafond maximum à 120 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Adhésion C.A.U.E**

**réf : 2021\_0014**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler son adhésion avec l'association C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Cette adhésion permet :

- à la commune, de solliciter des conseils adaptés en amont de tout projet d'aménagement, des études préalables, de participer à nos réunions ;
- pour les administrés, de consulter gratuitement un architecte-conseiller ;
- de bénéficier de formations et d'informations sur les sujets spécifiques et de participer à des manifestations thématiques.

Le montant de cette adhésion pour 2021 est de 25,00 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CONVENTION AVEC LA SPA DU CHER**

**réf : 2021\_0015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SPA du Cher concernant la mise en fourrière des chiens errants, la contribution communale est fixée à 0.70 € par habitant. Le nombre d'habitants relevé par l'Insee au 01/01/21 étant de 183. Il convient de verser à la SPA du Cher :

$0.70 \text{ €} \times 183 = 128,10 \text{ €}$  pour 2021.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE**

**réf : 2021\_0016**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à adhérer en 2021 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 55 euros.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2021**

**réf : 2021\_0017**

*Madame le Maire soulève un problème d'équité sur le montant des subventions versées aux associations communales.*

*Jean-Pierre BERGER rappelle qu'à l'origine, il n'y avait que 4 associations, et lors de la création des nouvelles associations ces dernières n'avaient pas souhaité demander trop afin de ne pas pénaliser les 4 premières.*

Madame le Maire explique que pour un regard extérieur cela peut paraître disproportionné, subventions allant de 50 à 250 €, auquel il faut ajouter l'occupation de la salle des fêtes car c'est un manque à gagner pour la commune.

M. Alain Planchon ajoute que pour le club de bouliste, il faut prendre aussi en considération l'entretien du terrain de pétanque.

Toutefois bien que les subventions ne sont pas attribuées de façon automatique en raison des conditions sanitaires il a été décidé de maintenir la position prise en 2020, à savoir de conserver les montants attribués en 2019 aux associations qui en auront fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 250 € au Comité de la Chasse de Mornay-Berry
- 250 € au Club des Aînés de Mornay-Berry
- 250 € à Libranou
- 50 € aux Amis de la Grand'Cour
- 50 € à Cap bio diversité
- 50 € à FACILAVIE-ADPAC
- 50 € au Secours populaire
- 50 € au Secours catholique
- 50 € au Souvenir Français

Ces sommes seront inscrites au budget 2021 au compte 6574

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VALIDATION DEVIS D'ELAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX**

**réf : 2021\_0018**

Sont présentés les devis des entreprises ETA du Grand Orme et ROLLAND MAXIME pour l'élagage des haies et fauchage des accotements des routes et chemins communaux.

Guy LACOUDRE précise que sur le devis de l'entreprise ROLLAND Maxime, les travaux sur chemins sont exprimés en heures supplémentaires et sont estimées à 25 heures, soit 1.400 € auquel il faut rajouter le forfait transport de 60 €.

Guy LACOUDRE précise que la commission travaux après étude des deux devis préconise l'entreprise ETA du Grand Orme.

Alain PLANCHON demande à l'avenir un cahier des charges complet et détaillé afin de faire un choix avec des éléments plus précis.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis d'élagage. Concernant les routes communales avec deux passages prévus en mai et à l'automne et concernant les chemins communaux avec un passage une fois tous les 2 ans.

- **ETA du Grand Orme,**
  - Elagage + fauchage des routes pour un montant de **2 100 € HT**
  - Elagage + fauchage des chemins pour un montant de **1 100 € HT**
- **ROLLAND Maxime,**
  - Elagage + fauchage des routes pour un montant de **1925 € HT**
  - Travaux supplémentaires pour les chemins à 56€/H + forfait transport de 60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** le devis d'ETA du Grand Orme d'un montant de 2 100,00 € HT concernant l'élagage des routes communales et un montant de 1 100 € HT pour les chemins communaux,
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 Alain PLANCHON abstentions : 1 Jean-Pierre BERGER)

#### **VALIDATION DEVIS POUR RECHERCHE ET ANALYSE DE POLYCHROMIE SUR LE MUR NORD DE L'ÉGLISE**

**réf : 2021\_0019**

*Madame le Maire précise qu'il n'y a qu'un seul devis car ce sont des travaux spécifiques. Le prestataire présenté a été conseillé par les Bâtiments de France. Guy LACOUDRE informe que le devis de 2018 a été réactualisé sans augmentation de tarif.*

*La Fondation du Patrimoine va être contactée pour le règlement restant dû en reliquat de subvention non utilisée lors de la rénovation du monument aux morts, soit un montant de 132 €.*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Atelier MOULINIER correspondant à un montant de 824,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** le devis de l'Atelier MOULINIER d'un montant de 824,00 € HT concernant la recherche de polychromie sur le mur nord de l'église.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **VALIDATION DEVIS REMISE EN ÉTAT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE**

**réf : 2021\_0020**

*Madame le Maire précise qu'il faut remettre en état le système de tintement de la cloche de l'église et y installer un parafoudre ce qui nécessite une mise en conformité du coffret électrique des cloches*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SARL CHOMEL correspondant à un montant de 1 690,00 € TTC pour le remplacement du tintement de la cloche, la pose d'un parafoudre et la mise en conformité du coffret électrique des cloches, auquel il faut ajouter le contrat d'entretien annuel des cloches pour un montant de 210,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** le devis de SARL CHOMEL pour un montant de 1690,00 € HT concernant la mise en conformité des cloches de l'église.
- **Valide** le devis de SARL CHOMEL pour un montant de 210,00 € HT concernant le contrat d'entretien des cloches de l'église.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **VALIDATION DEVIS NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**réf : 2021\_0021**

*Madame le Maire explique que les fenêtres des bâtiments communaux, mairie, salle du conseil et salle des fêtes ont besoin d'un gros nettoyage intérieur et extérieur avant de mettre en place l'entretien annuel.*

*Madame le Maire propose de faire nettoyer les sols de la mairie qui ont besoin également d'un décapage du carrelage.*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis d'EXTRANET GOURDY Fabrice correspondant à un montant de :

- 300 € TTC pour la remise en état des fenêtres de la salle des fêtes, de la mairie et de la salle du conseil,
- 280 € TTC pour le décapage et remise en état des sols de la mairie,
- 200 € TTC/passage pour l'entretien annuel des vitres de la salle des fêtes, de la mairie et de la salle du conseil, 2 passages/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Valide** :

- Le devis de 300 € TTC pour la remise en état des fenêtres de la salle des fêtes, de la mairie et de la salle du conseil,
- Le devis de 280 € TTC pour le décapage et remise en état des sols de la mairie,

- Le devis de 200 € TTC/passage pour l'entretien annuel des vitres de la salle des fêtes, de la mairie et de la salle du conseil, 2 passages/an.

**Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Point sur les commissions :**

#### **Commission travaux :**

Guy LACOUDRE explique que la commission à travailler en complément des devis délibérés précédemment sur le dossier d'éclairage public pour la mise en Led. Différentes études et variantes ont été proposées par les différents services SDE/ENEDIS afin de couvrir l'ensemble de la commune tout en restant dans les sommes budgétées.

Alain PLANCHON craint une augmentation des impôts avec tous les projets proposés.

La commission rappelle également l'acquisition d'un harmonium en remplacement de celui en place actuellement qui avait été prêté à la commune pour un montant de 300 €, budgétisé 500 €. La commission va travailler sur le dossier de mise en valeur et de sécurisation de la crèche.

Guy LACOUDRE précise qu'il faut voir en priorité la mise en sécurité de 2 puits.

#### **Commission communication :**

Ingrid YENK précise que les travaux de la commission sont en cours.

Il est prévu d'établir un numéro spécial Tour de France afin de donner les explications sur le déroulé ainsi que de mentionner les interdictions de stationnement ou autre.

Le bulletin municipal n°4 devrait sortir vers le 9 juillet avec un retour sur le Tour de France.

Jean-Pierre BERGER s'interroge sur l'opportunité de sortir un bulletin en juillet car avec les vacances certains habitants ne seront pas présents. Ingrid YENK précise que chacun a la liberté de quand il le souhaite.

Madame le Maire précise que la commission a souhaité une sortie trimestrielle du bulletin.

Madame le Maire informe que la commission a travaillé également sur la mise en place d'une application numérique de territoire dédiée à l'information et services aux habitants.

Madame le Maire propose de distribuer un coupon, à l'occasion du présent compte rendu, pour collecter l'adresse mail des habitants qui le souhaitent afin de leur transmettre les comptes rendus de conseil et/ou autres informations.

#### **Commission vie locale :**

Jean-Pierre BERGER précise que la commission va travailler en prochaine réunion sur le retour des fiches distribuées aux associations lors de la dernière réunion avec Madame le Maire. Ces fiches ayant pour but de mieux connaître leurs activités, l'impact communal, etc..

A ce jour il en manque 3. Madame le Maire a relancé les présidents sur le sujet.

Concernant le Tour de France, pour le passage du 2 juillet, le Conseil Départemental gère la sécurité. Le barriérage quant à lui sera organisé par la commune. La circulation devrait être coupée de 10h à 14h environ. Une information complète sera diffusée mi juin aux habitants. La fête du Tour aura lieu sur Mornay-Berry les 5 et 6 juin organisée par l'agence Signature Frissons.

L'opération de fleurissement est en cours, les graines ont été distribués, Madame le Maire a eu des retours positifs sur cette distribution. La plantation des massifs va se faire dans la semaine.

Concernant le projet pour l'implantation d'un distributeur de pains, des négociations sont en cours avec un boulanger très intéressé par ce projet.

Madame le Maire a interpellé Vincent COURTILLAT directeur au Pays Val d'Aubois concernant

l'appel à projet correspondant à ce dossier. Celui-ci doit vérifier la possibilité de subventionner un projet qui passe par de la location avant l'achat.

### **Questions diverses :**

Élections : Il est rappelé que la vaccination des assesseurs pour les élections est impérative.

Sandra TORASSO fait part au conseil que la mairie de la Guerche/l'Aubois est en recherche de personnel pour la mise sous pli des bulletins, il faut 40 personnes pour les 12, 17, 18, 19 et 20 mai.

Sandra TORASSO se propose pour les 18, 19 et 20 mai après midi, Nicolas MILLET, le 12 mais nous précisera ces horaires, Nicolas ANCLIN le 19 matin.

Pour la tenue du bureau de vote des 20 et 27 juin, Madame le Maire précise qu'il faut 6 personnes en continue sur la journée, elle propose de faire appel aux habitants vaccinés et volontaires pour occuper les postes d'assesseurs et de participer au dépouillement.

Cérémonie du 8 mai 1945 : Madame le Maire précise que la cérémonie n'est malheureusement pas ouverte au public selon les dernières directives de la préfecture.

Nature 18 : Madame le Maire informe qu'elle reçoit l'association Nature 18. Des brochures concernant cette association sont en libre accès à la mairie.

Logo : Nicolas MILLET nous présente deux logos pour la commune et réalisés par des habitants de Mornay-Berry.

Cahier de doléance : Une réclamation est arrivée concernant le terrain de pétanque, pour le bruit et la lumière à 2h du matin.

Alain PLANCHON propose de mettre un système à clé pour couper les lumières du terrain et de donner cette clé uniquement aux boulistes.

Madame le Maire rappelle qu'en cas de tapage nocturne il est demandé aux habitants d'appeler les services de la gendarmerie.

### **Autres sujets :**

Jean-Pierre BERGER interpelle sur la rubrique histoire du bulletin et demande qu'elle est la source qui dit que c'était Pierre de Mornay qui avait érigé l'église. A sa connaissance c'est une erreur. Cette rubrique a été élaborée par Ingrid YENK qui recherchera l'exactitude de l'information. Madame le Maire propose qu'un rectificatif soit inscrit au prochain bulletin en cas d'erreur avérée.

Concernant le courrier Vigicarrière, Jean-Pierre BERGER souhaite savoir si les élus ont des observations à faire sur son contenu. Aucunes observations n'ont été relevées.

Jean-Pierre BERGER souligne, qu'à sa connaissance, la page Facebook non officielle de la Commune de Mornay n'est toujours pas supprimée. Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent échange sur le sujet il avait été préconisé que chacun des conseillers fasse une demande, à titre personnel, auprès du détenteur de la page afin d'y faire retirer leur photo, dans un premier temps.

Jean-Pierre BERGER demande si ses propositions de logo déjà présentées sont remises en question suite à la présentation d'aujourd'hui. Nicolas MILLET précise que se sont 2 propositions complémentaires, le débat se poursuivra sur ce dossier en commission Vie Locale.

Séance levée à 21h53

En mairie, le 11/05/2021  
Le Maire  
Violette FERNANDES